VOL. VII. | MANITO[redacted] | No. 23.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 1 NOVEMBRE, 1877.

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

De Jos. F. Began, maison Began et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo., après avoir reçu un instrument de $700, M. Began écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

De E. R. Baldridge Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700 :

" Le Beatty reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme B. dit qu'il possède un son splendide et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus ... et le meilleur pianoforte ... en Europe ; il possède un son ... richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaires, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.A.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Spécialité dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Réparations de tout genre exécutées sans réplique.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE MANITOBA,

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg.

7 Mars, 1877. 6m

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISSNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper, nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite. Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guériront certainement.

Prix : une grande boîte $3 ..., expédiée dans n'importe quelle partie des Etats Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1an

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

Célèbres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N.Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

" Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Mr. PEDL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

" Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc."

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jour d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E.U., A.

9 Août, 1876. 1a

ATTAQUES D'EPILEPSIE

OU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS, — SÉRIEUSEMENT — PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU Dr GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE pour un essai. Comme le Dr Goulard est le seul médecin qui ait fait ... de cette maladie une étude spéciale, et comme c'est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boîte $3, ou 4 boîtes pour $10.00, expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats Unis et du Canada sur réception du prix, ou par express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE

M LAMBERT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuter sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction. — Souvenez vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD.

Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m

A Vendre ! !

OO

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface.

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES :

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour $125.00 et les autres pour $100.00, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, l'Acte de Vente sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du "Metis."

N. E. GAGNIER, Agent

St. Boniface, 6 Sept., 1877.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

Ellis W. Hyman

demandeur

vs

Alexander McArthur,

Comme administrateur de la succession de Andrew Emslie Wilson.

Defendeur.

Par et en vertu d'un bref de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Ellis W. Hyman, et à moi adressé et livré, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts de feu le nommé Andrew Emslie Wilson, décédé à sa mort, et dans les mains du dit Alexander McArthur comme administrateur, les dits lots ou morceaux de terre, sis et situés dans la Paroisse de St. Clement, dans le comté de Lisgar, et nommés comme les lots 37, 30, 77, et 92 arpentage de la Puissance et sur ce lot de terre, sis et situé du côté Est de la Rivière Rouge et ayant trois chaines de front sur la dite Rivière, et une profondeur des milles suivant l'usage ou à peu près, et borné au nord par le lot d'un nommé John McDonald, et au sud par le lot d'un nommé John Whitford et sur les lots Nos 235 232 117 107 103 204 229, 239, 2 8, 07 66, 1 5, 1 7, 132, 190 195 197 193 arpentage du gouvernement de la Puissance, et situés dans la Paroisse de St. Peter dans le Comté de Lisgar.

Aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St. Peter, et connue comme la propriété autrefois possédée par un nommé John Thomas et transporter par lui à un nommé William Inkster, lequel a transporté le dit morceau de terre à un nommé James S... et se trouvant du ... la Rivière Rouge, et ayant 5 ou 3 chaines de front sur la dite Rivière Rouge, aussi sur ce lot de terre sur le côté est de la Rivière Rouge ayant 1½ chaine de front sur la dite Rivière Rouge, transporté à un nommé Alex. McPherson par un nommé John John ... alias ... le 23e jour de Janvier A. D. 1877, et se trouvant dans la paroisse de St. Peter, dans le Comté de Lisgar susdit, aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St. Peter et Comté de Lisgar situé au côté Est de la Rivière Rouge, et borné à l'Ouest par la Rivière Rouge, au nord par la terre appartenant à un nommé Akwaway, du côté est par la limite des deux milles et au sud par une terre appartenant à un nommé Peter R. Young, et ayant deux chaines de front sur la Rivière Rouge et de la contenance de trente-deux acres plus ou moins, aussi sur ce lot ou morceau de terre situé dans la Paroisse de St. Peter, et dans le Comté de Lisgar, du côté est de la Rivière Rouge borné en bas ou du côté nord par le lot d'un nommé Martha Olson, en haut ou du côté sud par le lot d'un nommé ... S... ayant deux chaines de front sur la dite Rivière Rouge et s'étendant en arrière à la distance de deux milles ; aussi sur ce certain lot ou morceau de terre dans la paroisse de St. Peter et Comté de Lisgar et au côté est de la Rivière Rouge et étant le lot transporté par William King alors chef et Henry Prince, maintenant chef des Indiens de la Tribu des Sauteux à un nommé Donald McLean, le 13ème jour d'Août 1861, et ayant dix chaines de front plus ou moins sur la dite Rivière Rouge sur deux milles de profondeur ; aussi ce certain lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter, dans le Comté de Lisgar au côté est de la Rivière Rouge, ayant deux chaines de front sur la dite Rivière borné au côté nord ou en bas par la terre d'un nommé James Stark du côté sud ou en haut par le lot d'un nommé Jas. Ballenden, et s'étendant en arrière à la distance ordinaire de deux milles ; aussi dans St. Andrew sur les Nos. 240, 126, 153 arpentage du Gouvernement ... dans la Paroisse de St. Andrew et Comté de Lisgar aussi dans le lot de terre du côté est de la Rivière Rouge ayant sur la dite Rivière six chaines de front sur une profondeur de deux milles, borné au nord par une terre autrefois en la possession d'un nommé Jones Whiteway, au sud par une terre autrefois en la possession d'un nommé James campbell ; aussi sur partie du lot No 245, arpentage de la Baie d'Hudson, et étant le No. 22 du côté est du grand chemin, et ayant une profondeur de deux chaines et d'après un plan d'un nommé Duncan Sinclair, D. L. S., aussi sur la section 27, Township 121, Rang 7 Ouest et sur le quart de Section 1 Sud Est, rang 5 est ; aussi sur ce certain lot de terre dans la paroisse de St. James se trouvant sur la rue allant du nord au sud et formant la limite ouest de la cité de Winnipeg et de la contenance d'un acre plus ou moins et formant partie des terres ... Mulligan ; aussi sur toutes terres ... décrites en icelui dans la cité de Winnipeg et dans les Comtés de Selkirk, Lisgar, Marquette et Provencher, lesquelles seront décrites et identifiées le jour de la vente.

Toutes informations touchant les dits terres seront fournies par F. Evans Cornish, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg, Procureur pour le dit Demandeur, les terres susdites je mettrai en vente à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Comté de Selkirk, Lundi, le vingt-unième jour de janvier A. D. 1878, à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 15 Oct., 1877.

F. EVANS CORNISH,
Procureur pour le demandeur.

Dr. H. P. GAUTHIER,

BUREAU :

A L'HOTEL DU CANADA Winnipeg.

Le Dr. GAUTHIER s'occupe spécialement des maladies des femmes.

Winnipeg, 20 Sept., 1877.

L'IMPRIMERIE PÂLE

LE "METIS."

Jeudi, 1er Novembre, 1877.

PAROLES D'UN PROPHETE.

Les Russes viennent enfin de remporter le premier triomphe digne de mention. Si nous en croyons le télégraphe les Turcs auraient perdu plus de 15.000 hommes, après une sanglante bataille. Le fait, s'il se confirme, ne nous affligera, en fin de compte, que médiocrement. Car, si d'un côté, nous n'avons pour la Russie aucune sympathie, nous ne pourrions, de l'autre, manifester pour sa rivale une préférence bien marquée. Déjà, l'on a beaucoup écrit sur cette campagne désormais fameuse : et cependant, nous n'avons vu nulle part la plus légère allusion aux paroles d'un prophete que l'histoire applique aux destinées de la Turquie. Nous voulons parler de ce que disait l'inspiré Daniel qui a prédit avec tant de justesse, l'avénement des grands rois, la fondation des empires, leur durée et leur successions.

Le célèbre historien Rohrbacher reproduit dans son monumental ouvrage cette remarquable prophétie ; nous la publierons à notre tour avec les commentaires qui l'accompagnent.

Après avoir décrit la domination romaine s'étendant de l'orient à l'occident, puis l'effondrement de cette vaste puissance et son morcellement, Daniel continue ainsi :

" Entre les dix cornes ou puissances qui poussent à la quatrième bête il en a vu une qui, venue après les autres et d'abord petite, mais grandissant à vue d'œil, en abaisse trois Il a vu cette corne ayant des yeux, parlant superbement pour, sur ou contre le Très Haut, s'imaginant pouvoir changer les temps et les lois : faisant la guerre aux saints et prévalant sur eux : et obtenant ainsi la puissance jusqu'à un temps, deux temps et la moitié d'un temps Après quoi, la puissance lui sera ôtée en sorte qu'il soit détruit et périsse à jamais..................

" Les caractères de cette corne prépondérante conviennent très bien, et on les applique généralement aussi à l'empire mahométan qui, au commencement du VII siècle l'an 622, dans l'Arabie, autrefois province romaine, s'élève, petit d'abord, mais bientôt grand et formidable : il abaisse ou même anéantit trois royaumes, celui des Perses en Asie, celui des Visigoths en Espagne, et celui des Grecs de Constantinople : son chef Mahomet fait le voyant, le prophète. Il parle élogieusement de Dieu contre les idolâtres et superbement contre Dieu, en niant la divinité de son fils ; il fait la guerre aux saints, c'est à dire aux chrétiens, et il prévaut contre eux dans une grande partie de la terre : il s'imagine pouvoir changer les lois et les temps, ou la manière de les compter à la loi de Moïse et à la loi de Jésus Christ, il substitut l'Alcoran. Il aura ainsi la puissance jusqu'au temps, deux temps et la moitié d'un temps: c'est-à-dire trois ans et demie, ou quarante deux mois ou douze cent soixante jours...........

" En prenant avec les interprêtes, un an pour un jour, la durée de l'empire anti chrétien serait de douze cent soixante ans. Comme le mahométisme a commencé en 622 il finirait donc en 1882.

" On pourrait même découvrir dans cette durée comme trois périodes : une première d'accroissement, une seconde de lutte : une troisième de décadence, correspondantes toutes trois à ces paroles prophétiques : un temps, deux temps et la moitié d'un temps.

" Pendant un temps, douze mois d'années, ou trois cent soixante ans, depuis 622 jusque 982, vers la fin du dixième siècle, le mahométisme triomphe presque partout des obstacle. Pendant deux temps, deux ans d'années, ou 720 ans, depuis la fin du X siècle où les chrétiens d'Espagne commencèrent à repousser les mahométisme et à faire naître les croisades, jusqu'à la fin du XVII siècle il y eût lutte à peu près égale entre le mahométisme et la chrétienté. Depuis la fin du XVII siècle où Charles de Lorrence et Sobeski de Pologne achevant ce que Pie V avait commencé à la journée de Lepante, brisèrent tout à fait, la prépondérance des sultans, le mahométisme est en decadence. Enfin il est non seulement possible, mais très probable, qu'à dater de cette dernière époque, le commencement du XVIII siècle après la moitié d'un temps, six mois d'années, ou cent quatre vingts ans, vers 1882, ce serait fait de cet empire anti-chrétien."

Ainsi donc, la puissance musulmane devrait décheoir, d'après ces calculs en 1882. Il n'est pas probable que les hostilités soient suspendues durant la froide saison : dans le cas contraire, elles seraient vraisemblablement reprises au printemps, avec plus de vigueur encore. Et si la diplomatie devait intervenir, ses calculs pourraient aussi bien faire surgir des complications qui finiraient par donner raison à ceux qui croient reconnaitre dans *l'homme malade*, les signes de la décrépitude annoncée par Daniel.

L'AURONS-NOUS ENFIN !

Le *Pioneer-Press* de St Paul publie une nouvelle qui sera sans doute accueillie avec une vive satisfaction : il annonce l'achat par MM. N. W. Kittson, J. J. Hill de St. Paul et autres capitalistes canadiens, de tous les intérêts des porteurs de bons du chemin de fer de St. Paul et du Pacifique. Ce transfert qui s'est effectué au prix de cinq millions met fin aux difficultés qui ont empêché jusqu'à ce jour l'achèvement de la voie et sa liaison avec l'embranchement de Pembina. On annonce en conséquence que dès l'été prochain, nous aurons un chemin de fer en opération, et il parait, que cette fois, la chose est certaine.

On avait soupçonné, il faudrait dire accusé — la Cie. de Transport de la R. R. d'intrigues et de manœuvres hostiles à la poursuite des opérations du chemin de fer qu'elle possède maintenant.

Le doute à cet égard n'est plus permis ; et il est évident que M Kittson et ses amis ayant épuisé leurs moyens d'action, ont dû acheter le contrôle de la nouvelle ligne, pour ne pas perdre un riche monopole. En effet, l'on comprend qu'il n'y aura pas d'opposition entre le chemin de fer et les vapeurs de la Cie. de Transport de la R. R. Les intérêts sont identiques ou à peu près.

Mais si le taux du frêt ne doit pas baisser beaucoup, nous aurons du moins l'avantage immense de communications faicles et promptes en tout temps de l'année avec nos voisins et le Canada.

Ce qui favorisera le commerce et permettra également l'exportation de nos grains et autres produits En somme les resultats seraient inappréciables pour le pays qui pourrait attendre ensuite avec plus de patience l'inauguration de lignes rivales.

On sait que le gouvernement des Etats Unis avait nommé une Commission pour négocier la paix avec *Sitting Bull*, à de certaines conditions.

Le Général Terry, président, n'a pas eu assez de diplomatie pour séduire le méfiant guerrier qui est venu chercher nos dans prairies près de la Montagne de Bois, la protection qu'on refusait à sa tribu sur le sol américain.

C'est au Fort Walsh qu'a eu lieu l'entrevue : Sitting Bull s'est moqué des Commissaires qui lui offraient de retourner aux Etats Unis pour s'y établir sur des Réserves qu'on leur destinait, à la seule condition de livrer leurs armes, et les chevaux dont ils n'avaient pas besoin en temps ordinaire.

Cette attitude de Sitting Bull n'avance guère la solution d'un problème dont lagravité s'impose à tout le monde. Il y a quelque temps le *Courrier des Etats Unis* disait à ce propos que la politique inhumaine de son pays chassait les sauvages. Et il ajoutait qu'à part les guerriers de *Sitting Bull* évalués à un millier, près de 4.000 autres (???) étaient déja en marche ou se préparaient a émigrer sur le territoire canadien.

Nous pensons que le confrère y met une légère exagération, car rien n'est encore venu confirmer ces nouvelles.

Les élections générales des députés de l'assemblée française, qui ont eu lieu le 14 ultimo, sont favorables aux radicaux. Le parti des "363" l'a emporté sur la coalition monarchique soutenue par le maréchal. Il est vrai que les ennemis de Mac Mahon ont perdu plusieurs sièges : mais leur majorité est encore de plus de cent voix. C'est-a dire qu'elle reste menaçante.

La situation est critique, et l'on se demande ce que fera l'énergique président. M. Saint Genest du *Figaro* de Paris, rapporte à ce sujet les paroles de MacMahon dont il garantit l'exactitude :

" Ce n'est pas moi qui ai demandé ce pouvoir, a dit simplement le maréchal· On est venu me chercher dans mon commandement, et on m'a supplié de me mettre à la tête de l'Etat pour défendre l'ordre menacé.

" Aujourd'hui on affecte beaucoup de parler de la volonté du pays, on oublie que c'est précisément par la volonté du pays que je suis chef du gouvernement, que c'est le pays *qui, par ses mandataires, m'a demandé de lui assurer sept années de paix.*

" On affecte aussi de dire que la République est menacée. On oublie que j'ai donné ma parole d'honneur de défendre la République et la constitution.

" Je tiendrai cette parole.

" Mais ce n'est pas le seul engagement que j'aie pris ; je me suis engagé aussi à ne pas laisser attaquer la société et à défendre mes pouvoirs. Et cela, je le tiendrai également. *Rien ne me fera céder devant les menées du radicalisme*, étant appuyé sur un sénat conservateur et soutenu par tous les honnêtes gens."

Qu'elle sera l'issue de cet état de choses que ne peuvent manquer de deplorer tous les amies de la France, avec une majorité aussi décidée que l'est celle de Gambetta et des Grévy, tous les malheurs sont possible : rien de ce que reserve l'avenir ne devra nous étonner, pas même la revolution.

NOUVELLES DE STE. AGATHE SUD.

On nous écrit de cet endroit :

Les récoltes sont terminées. Les anciens d'ici disent n'avoir jamais vu un aussi beau temps pour les foins et les moissons : aussi tout est en excellent ordre

∴

Le besoin de communications se fait sentir.

Il y a des cultivateurs qui sont obligés, pour avoir de l'argent, de sacrifier le blé. Un acheteur, résidant à Emerson en a, dit onpayé, 50 centins. Il est étonnant que l'exportation de nos grains ne soit pas plus considérable. Le blé se vend disons 65 centins : à cela ajoutons 40 pour frais de transport de Winnipeg à Montréal, et 2 pour assurance &c &c : notre blé de qualité supérieure, coûterait rendu sur le marché de Montréal $ 1.07.

A Milwaukee, dernièrement, le blé valait $ 1.59

∴

Le manque de moulin à farine dans cette partie de la Province entrave aussi beaucoup la marché du progrès agricole: on a dit, mais on a dit cela souvent, que l'on devait en construire un à Emerson pour le mois de décembre :maintenant la construction en serait remise au printemps prochain

Les $\frac{7}{8}$ des terres sont du côté ouest de la Rivière Rouge sans compter, qu'il y a du même côté vingt cultivateurs contre un du côté Est. Un moulin à farine bâti sur la frontière — coté ouest de la Rivière Rouge serait la spéculation la plus rénumérative qu'il y aurait à faire. On se demande pourquoi la Compagnie de la Baie d'Hudson, n'en bâtit point, près de son poste, à West Lynne, où il se fait tant d'affaires.

Presque partout les cultivateurs on fini de battre leur grain et profitent du beau temps pour aller au moulin.

∴

Il est arrivé una grande quantité de bois ces jours derniers. On le vend des deux côtés de la Rivière, ce qui dispense traverser.

Il serait à désirer que le bureau des terres fût de ce coté ci. Les colons qui y ont affaire épargneraient leur temps et leur argent. C'est une nuisance publique qui devra disparaitre un jour pourtant. L'entrepôt aussi se trouve situé du coté opposé de la Rivière où les 7/8 des immigrants debarquent. Il est à regretter que les honorables Ministres n'aient pu arrêter en passant; ils auraient sans doute comblé ces lacunes.

∴

Les labours sont très avancés, et en maints endroits terminés.

Le présent automne est analogue à celui de 1874 avec cette différence que depuis les premiers jour de juillet il a peu plu, tandis qu'en 1874 il tomba une plus grande quantité de pluie en Août.

∴

Le bétail et les animaux domestiques en général sont gras.

∴

On rapporte qui existe certaines difficultés entre les menonites et des colons anglais qui se sont établis sur la réserve des premiers, à la Montagne de Pembina.

Nouvelles Canadiennes.

L'Hon. M. Laurier, le nouveau Ministre du Revenu de l'Intérieur, a perdu sa réélection, et a été défait par 70 voix de majorité.

La Révde. Sœur Ildefouse Supérieure de l'établissement des Sourdes et Muettes est morte lundi, le 22 octobre au soir à 10 heures et demie.

Les ouvriers continuent à quitter les Etats Unis pour retourner en Europe. Après les charpentiers, ce sont les tailleurs de pierre qui vont chercher de l'ouvrage et de meilleurs salaires en Angleterre. Il en est parti 100 de New-York, le 10 octobre, et cent autres devaient les suivre, au bout de quelques jours.

On lit dans le *Nouveau Monde :*

Nous savons de bonne source que les Evêques, dans leur dernière réunion, ont délibéré et transmis à Rome pour y être approuvées, une série de résolutions où les libertés de l'Eglise noblement défendues et les rapports entre les tribunaux ecclésiastiques et civils strictement définis. La publication de ces résolutions en temps opportun fera disparaître tout sujet d'anxiété sur ces questions si importantes en elles mêmes et si justement chères au cœur des catholiques du Canada.

Une dépêche spéciale du Fort Walsh au *Herald* de New York, annonce que les commissaires envoyés auprès de Sitting Bull ont été très mal accueillis par le chef indien.

Le *Herald* consacre sept colonnes à la publication de ce rapport. Il raconte les fatigues que les commissaires ont éprouvé sur la route et comment ils ont été reçus à la frontière par le colonel McLeod, de la police montée du Nord-Ouest, le 16 octobre. Le colonel McLeod et les hommes de son détachement ont traité avec beaucoup d'égards, les commissaires qui se sont rendus au Fort Walsh où ils ont aussi été très bien accueillis. Le lendemain de leur arrivée on a tenu conseil dans la grande salle de poste. L'adresse du général Tarry a été traduite mot à mot par un interprête. Le général Tarry a déclaré que le président désirait la paix et qu'il pardonnerait aux Sioux s'ils voulaient revenir aux Etats-Unis en promettant de ne pas recommencer les hostilités. Il a ajouté que tous les Indiens qui avaient mis bas les armes avaient été bien traités. Le président ne veut pas permettre aux Sioux de revenir les armes à la main, mais il les invite à se rendre à la frontière pour y déposer leurs armes et se rendre ensuite sur leurs réserves.

Le rapport du *Herald* mentionne que le major Walsh a adressé deux lettres à Sitting Bull lui conseillant de rencontrer le général Tarry.

Sitting Bull a d'abord refusé en disant que les américains les avaient trompés, et souvant qu'ils ne pouvaient plus ajouter foi à leur promesse : il a fini par consentir à avoir une entrevue avec les commissaires

Pendant l'entrevue, quelques indiens crièrent que l'ennemi approchait et cette nouvelle jeta la consternation parmi les Sioux· C'était seulement une cinquantaine d'Indiens la la tribu des Nez Percés qui venaient se refugier au Canada. Les Sioux déclarèrent au major Walsh qu'il ne retourneraient pas aux Etats-Unis sur la foi des promesses des américains parce que ces derniers les avaient trompés trop souvent. Il n'y a pas d'effusion de

sang, ont ils dit, sur le territoire britannique et nous espérons demeurer sous la protection du drapeau de la " mère des blancs," la reine d'Angleterre.

NOUVELLES LOCALES.

— L'eau de la Rivière Rouge est très basse.

— M. Moglan, Inspecteur des Pénitenciers, est arrivé ces jours ci.

— Il y a maintenant six malades dans le nouvel Hôpital de St. Boniface.

— On dit que le *Northern Pacific* aura bientôt un agent permanent à Winnipeg.

— M. Elie Tassé, Surintendant des Écoles Catholiques a commencé ses visites officielles.

Il est question, dit-on, d'organiser un grand Concert de Charite pour le 25 novembre courant.

— Les trains sur l'embranchement de Brainerd ont commencé d'être expédiés le jour de la Toussaint.

— Il est rumeur que la session locale n'aura guère lieu avant la fin de février ou le commencement de Mars.

— L'hiver s'approche graduellement : le *Selkirk* est parti d'aujourd'hui pour le haut de la rivière Reviendra-t-il ?

— La Banque de Montréal a ouvert une agence dans l'ancien bureau de M. D A. Smith, près du fort-Garry sur la grande rue de Winnipeg.

— On dit que le parti conservateur ou tory s'organise fortement parmi la population anglaise de la Province, en vue des élections fédérales de 1878.

— MM. Stobart, Eden &Cie., vont commencer immédiatement l'installation [illegible] fines marchandises [illegible] immense magasin de la grande Rue, à Winnipeg.

— On dit que M. R. Power, chef de la Police Provinciale et absent depuis quelques jours, est en ce moment en chemin pour revenir avec une capture importante.

— On annonce que la santé de L'Hon. M. McKenzie, Chef du Cabinet canadien, est très bélabrée, et que l'Hon. M. Blake songerait à se retirer de la vie politique sur l'avis de son médecin.

— Madame la Supérieure de l'Hopital Général de St. Boniface est de retour de Montreal depuis la semaine dernière ; Rvde. Sr. Noli.. l'a accompagnée. Le R P Marcoux O. M. I destiné aux missions du Lac Winnipeg est venu en même temps.

— Une grande activité se manifeste au chemin de fer, en arrière de St Boniface ; des maisons s'élèvent, des pensions s'ouvrent et des baraques en planches destinées à abriter temporairement l'outillage du chemin changent de jour en jour l'aspect de ces vastes solitudes d'hier.

— Le gouvernement américain vient d'annuler le reglément qui exigeait des *certificats de santé* à l'entrée des fourrures à Pembina. Ces conditions imposées aux exportateurs de pelleteries avaient pour but de protéger les Etats Unis contre la petite vérole qui sevissait l'hiver dernier, à Gimli.

— Comme preuve de la paix et de la tranquilite qui règnent à Manitoba, disons que l'on ne compte en ce moment, au sortir du terme criminel, que cinq ou six prisonniers dans la Prison Provinciale.

Ce fait, d'ailleurs, n'est pas nouveau depuis les trois ou quatre dernières années.

— Le gouvernement à décidé de jeter un pont solidement construit sur la Rivière La Seine en ligne avec la rue Provencher. Ce pont serait de niveau avec les côtes. Il devra être bâti cet hiver. L'annonce du Département des Travaux Publics demandant des soumissions doit être publiée incessamment

— Il y a eu office pontifical à la cathédrale de St. Boniface le jour de la Toussaint, et sermon magnifique sur la solennité par Sa Grâce Mgr l'Archevêque

La foule encombrait l'église ; le matin, à la messe de sept heures et demie, il y a eu un très grand nombre de communions, ainsi qu'à la grand'messe.

Le choeur a chanté *super flumina* de Lambillote à l'offertoire Messe en plain chant dite messe royale.

— M Maxime Lepine est de retour d'un long voyage au Fort Pitt. Il rapporte qu'il existe beaucoup de malaise et de mécontentement parmi la population du pays catholique et parlant l'anglais le français. Nos compatriotes se plaignent, *et avec raison*, que dans l'organisation du Conseil du Nord Ouest, de la magistrature de la Police à cheval et des agences indignes, il y a très peu de catholiques et pas un seul homme [illegible], né ici ou dans le territoire.

Les paiements se sont faits avec difficulte, et il y a eu des menaces de proférées.

— Le Rvd. Bjorason, ministre islandais, ci devant de Minneapolis, E U., doit partir à la fin de cette semaine pour Gimli. Il s'est présenté, nous dit on, au Département du Secrétaire Provincial afin d'obtenir des Registres pour ses ouailles de Winnipeg au nombre de 150. Il admire beaucoup la loi de Manitoba relative à la tenue des Régistres, et se propose d'en avoir pour la colonie de Gimli.

D'après ce révérend, qui parait un homme instruit, Gimli ne se prononce pas Gimli, mais *Guimeli*, et signifie Eden ou paradis des dieux de la mythologie scandinavienne. Le nom du journal islandais *Framfari* signifie *Le Progrès* ou *progressant*.

VARIETES.

Trois Etats de l'Union Américaine ont repudie leur dette publique. L'un d'eux, le Minnesota, dont les créanciers se montraient disposés à accepter 50 cents par piastre, a refusé par un vote populaire de 4 contre 1, de payer un seul sou. La Cour Suprême des Etats-Unis, consultée sur la légalité de ce refus, a décrété que chaque Etat, souverain comme l'est chacun des Etats-Unis, ne peut être force par la loi de s'acquitter de ses obligations. C'est un nouveau mode de payer ses dettes, dit l'*Echo des Deux Mondes*.

* *

—Enfin, pour le bouquet, une terrible coquille commise par un journal corse. Parlant du prince Napoléon qui se représente à Ajaccio, contre le baron Haussmann, ce journal ajoute :

" Nous ne comprenons pas l'espèce d'hostilité qui règne en ce moment dans le parti bonapartiste, contre celui qui a donné à la cause impériale tant de preuve de son *dévoûment*."

ELECTRICITE.

Thomas Excelsior Electric Oil

Cette Huile vaut dix fois son pésant d'Or— Le mal ne peut rester là où elles est appliquée

C'est le remède le meilleur marche qui ait été inventé. Une dose guérit un mal de gorge ordinaire Une bouteille a guéri une bronchite Une dose de cinquante cents, a guéri un vieux rhume. Cette huile guérit certainement le catarrhe, l'asthme et le croup. Une dose de 50 cents a guéri des crampes dans le dos, et la même quantite une plaie dans le dos qui durait depuis huit ans. Ce remède guérit aussi les enflures de cou, humeurs, rhumatismes, la névralgie, la contraction des muscles, la roideur des jointures, difficultés de l'Epine dorsale, les douleurs du corps ; quelque soit le mal et qu'elle qu'en soit la cause ce remède produit toujours du soulagement Vingt cinq cents a guéri de mauvais cas de coliques et dyssenterie. Une cuiller à thé guéri la colique en 15 minutes Elle guérie n'importe quel cas guérissable d'hémorrhoides. Six ou huit applications guérit certainement n'importe quelle écorchure ou inflamation de l'estomac. Applique ce remède sur les écorchures souvent et en les enveloppant, et il n'y aura jamais la moindre rougeur sur la peau. Cette huile arrête la souffrance d'une brûlure aussitôt qu'on l'y applique. Guérit les enflures, les verrues les cors, et n'importe quelle blessure sur l'homme ou sur les animaux

Méfiez vous des contrefaçons. Demandez *Dr. Thoma's Electric Oil*, Voyez si la signature de S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et le nom de Northop et Lyman sont empreints dans la bouteille.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE.—*Electrique*—Choisie et électrifiée.

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnes au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Legislature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des règlements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publie en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de disposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part des frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

1er Novembre, 1877.

EPARGNEZ VOTRE ARGENT
en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits vagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

T. L.

Montres !! Bijouteries !!

Or Romaine, si bien porte à Paris, a été découvert en 1870, par le celèbre français chimiste M. D. de Lainge, qui l'a fabrique en bijouteries, et pendant cinq ans l'a vendu aux bijoutiers de Paris pour l'Or massif. En 1875, quand son secrèt fut connu, dix des fabriquants de bijouteries fondèrent une compagnie, avec un capital de $10 000,000 pour fabriquer des **bijouteries et montres d'Or Romaine**, aidés de cet immense capital, et de machines améliorées ils sont en état de produire toute espèce de bijouteries pour moins d'un dixième du prix de l'Or pur, et d'une qualite et d'une couleur qui rend impossible aux connaisseurs de dire si c'est de l'or veritable ou non.

Nous nous sommes assurés l'agence des Etats-Unis et du Canada, pour la vente de toutes les marchandises fabriques avec ce metal, et afin de les introduire le plus rapidement possible, nous avons préparé un assortiment de lots tels que donnés ci-dessous, que nous vendrons pour un **dixieme de la valeur du detail jusqu'au 1er janvier 1878** Lisez cette liste.

Lot de 50 cts.

Une chaine de montre pour homme, prix de detail	$1 00
Une paire de boutons gravés, prix de détail	75
Une garniture (set)	75
Un bouton amélioré pour faux-col	50
Une garniture (3) boutons (studs) pour chemises	75
Un anneau de Mariage massif	1 25
Total	$5 00

Pour 50 cents nous enverrons francs de port les six articles ci-dessus mentionnées.

Lot d'une Piastre.

Une paire de boutons, pierres précieuses, pour manchettes.
Une garniture (six) de boutons de chemise à spirale.
Un anneau massif de fiançaille.
Une paire de bracelets graves.
Une chaine de cou pour dame.
Un medaillon gravé pour aller avec la chaine ci-dessus.
Une chaine lourde de montre pour homme.
Un bouton de chemise, diamant du Lac George.

Lot de deux piastres.

Une chaine de cou pour dame (avec charm)
" " lourde de montre, pour dame.
Pendants d'oreille, amethiste.
Un medaillon extra fin miniature.
Un anneau avec sceau en camée.
Un anneau lourd pour fiançaille ou mariage.
Une chaine lourde de montre pour homme (avec breloque).
Une paire de boutons pour manchettes avec perles.
Une epingle de chemise, diamant Lac George.
Une paire de bracelets lourd.

Lot de trois piastres.

Une chaine d'opéra pour dame.
Une chaine de cou avec croix pour dame.
Un beau medaillon gravé.
Une paire de bracelets.
Une chaine tordue de montre, avec breloque.
Une paire de boutons de manchettes en onyx
Trois boutons de chemise en onyx.
Un bouton nouveau amelioré pour faux-col.
Un anneau à sceller camée extra.
Un bouton, solitaire d'Arizona.
Une epingle et pendants d'oreille en Améthiste ou Topaze.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau simple, grave 18 k.

Lot de cinq piastres.

Une chaine d'opéra avec gland, pour dame détail $5.00.
Une chaine lourde de montre, avec breloque, pour homme, ($5.00).
Une longue chaine de cou, massive.
Un medaillon élégant pour aller avec cette chaine.
Une epingle et pendants d'oreille, camée.
Une paire de bracelets massif.
Une épingle avec solitaire, pour homme.
" " " rosette en diamant pour homme.
Un paire de boutons de manchette en améthiste ou onyx.
Une garniture (3) boutons de chemise pour appareiller.
Un anneau élégant avec sceau en camée.
" " massif de mariage.
Un bouton de faux col, nouveau breveté.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau (fini extra) en améthiste ou Topaze.

Le prix de détail des articles énumérés ci-dessus s'élève jusqu'à dix fois le prix que nous demandons pour chaque lot, ; par exemple, notre lot de $5.00 se vend au détail pour $10.00, notre lot de $5.00 pour $50.00

Une bonne montre a double boitier or romaine massif gratis

A toute personne qui nous enverras une commande pour les lots ci-dessus par express pour un montant de $15,00, nous enverrons *gratis* une bonne montre à double boitier, or romaine massif,—garantie sous tous rapports et ayant toute l'apparence d'une montre de $100.00.—Par la malle franc de port, $15,00.

C'est notre meilleur offre aux agents, et mérite un essai, comme la montre elle même se vend et se trafique aisément de $20.00 a $50.00. Montre seule pour homme ou pour femme $7.00 ou $8.00 avec chaine en or et breloque, ou chaine d'Opéra pour dames.

REMARQUEZ:—Cette offre ne durera que jusqu'au 1er janvier 1878. Après cette date nous ne vendrons seulement qu'aux entrepreneurs et aux marchands de gros ; et ceux qui voudront avoir de nos marchandises auront à payer le plein prix du detail.

L'or romaine est la meilleure et la seule imitation de l'or parfait il a le poids, la couleur et le fini, et nos patrons sont les plus récents. Nous garantissons satisfaction dans tous les cas, ou nous remboursons

Envoyer l'argent par mandat sur la Poste ou lettre chargée, à nos risques. Aucun article expedié C. O. D, à moins que la commande ne soit de $5.00. Adressez lisiblement :

W. F. EVANS & Cie.
Seuls Agents pour les E.U. et le Canada.
95–97 Sud Clark St., Chicago, Ill.

13 Sept., 1877.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin.
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pumice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" veritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous faisons une specialité de la fourniture aux détaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or.

Winnipeg, 29 Sept., 1877. juo

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à present autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingredients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlées avec des ingrédients médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possedées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en etant très-adherentes ; guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

L'IMPRIMERIE PÂLE

AVIS.

Tous ceux qui ont des Impressions a faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

AVANT D'ALLER AILLEURS.

On Execute a ce Bureau

TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS DE GOUT.

Le tout se fait dans les meilleurs Gouts et à meilleur marché que n'importe ou ailleurs.

Les Bureaux sont sur la Rue Dumoulin a St. Boniface.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 19 Oct. 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être juges de paix pour le comté de Provencher :

Archibald McVicar, de Caledonia, Ecuyer, Thomas Mulvey, de la rivière-aux-Gratias, Ecuyer ;

Pour le comté de Marquette ouest :

Andrew Malcome, de Gladstone, Ecuyer.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B R [illegible] de l'acte 36 Vict. cap. 7 des Statuts de Manitoba, intitulé : "Acte concernant les affidavits pris en dehors de la Province pour servir en icelle et pour d'autres fins :"

Seaton F. Taylor, de Londres, Angleterre, Ecuyer ;

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. en vertu de la 35ième Vict., Cap 3 des Statuts de Manitoba :

Pour le comté judiciaire de Marquette ouest :

John Ptolemy de Gr[illegible], Ecuyer

Pour être gr[illegible] de la 40ème Vict., Cap 8 des Statuts de Manitoba :

Pour Clear Spring dans le comté de Provencher :

Thomas Rankin, de Clear Spring, gentilhomme.

Pour la paroisse de St. Jean-Baptiste dans le comté de Provencher :

Antoine Lavallee, de St. Jean Baptiste, gentilhomme.

Pour être constables pour le comté de Marquette ouest ;

John Rose, de Palestine, gentilhomme.

Pour le Comté de Lisgar :

Henry Smith, de St. André nord, gentilhomme.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc. etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le sixième jour du mois de Novembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le sixième jour du mois de Novembre auquel temps vous étez tenus et il vous était enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 4ième jour du mois Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le dix huit ième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL.
Secrétaire Provincial

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

SALUT.

Attendu qu'il est de notre devoir de reconnaître publiquement les bienfaits manifestes que nous avons reçus du DIEU TOUT PUISSANT et spécialement de lui rendre de dignes actions de grâces pour la moisson abondante que dans sa bonté il lui a plu de nous accorder, et aussi pour le bienfait de la paix qui n'a pas été troublé durant tout le cours de la présente année ;

Sachez maintenant que du consentement et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, nous avons fixé Jeudi, le vingt deuxième jour de Novembre prochain comme devant être observé comme jour d'ACTIONS DE GRACES PUBLIQUES DU DIEU TOUT PUISSANT, pour les bienfaits et les grâces susdites, et nous invitons tous nos loyaux de notre dite Province de Manitoba, à observer le dit jour comme tel.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le dix huitième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL.
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur sont notifiées que par les règles de deux chambres du Parlement publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200 en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session

ALFRED PATRICK.
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept 1877.

BILLS PRIVÉS

Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (*traverse*), l'incorporation de professions ou métiers ou de compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ou ; pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur.—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande qu'ils [illegible] travaux [illegible] le lieu, et [illegible] des pétitionnaires ; et ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit, pendant une période d'au moins quatre semaines durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et toute personne qui fera la demande, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier de la chambre qui devra faire imprimer le dit bill ; Pourvu qu'il pourra être exigé du pétitionnaire une somme additionnelle, lorsque le montant ci-dessus sera insuffisant pour couvrir les frais d'impression du bill

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrits par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non et les dimensions de ce pont levis.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba

L'IMPRIMERIE PÂLE